

Guide

DES AIDES

**SUR
VOTRE TERRITOIRE**



www.gareoult.fr



AMÉLIORATION DE L'HABITAT



AIDES & CONSEILS

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ :

Service Urbanisme

Hotel de Ville - 83136 Garéoult

☎ 04 94 72 87 02

✉ urbanisme@gareoult.fr

Du lundi au vendredi (*Fermé le Jeudi*):
08h30 // 12h00 & 13h30 // 17h15

Aides et conseils à la constitution
des permis de construire et
autorisations de travaux...

- Service Urbanisme
- PLH
- FAIRE
- ADIL
- Ma Prime Rénov'
- ANAH

**CONSEILS, DIAGNOSTIC,
AIDES FINANCIÈRES**
**PROGRAMME D'INTERVENTION
2020 - 2021**

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Fruit d'une implication forte et constructive des élus de notre territoire, **le PLH** a permis de **fédérer** l'ensemble **des acteurs** autour d'une thématique majeure : **l'Habitat**.

C'est un **document-cadre stratégique** et de **programmation** de la politique intercommunale de l'habitat, dont l'élaboration est obligatoire pour **l'Agglomération de la Provence Verte**.

Il établit pour **6 ans** les **objectifs** de **développement** d'**amélioration** et de **gestion** du parc **logements** publics et privés, y compris l'hébergement des populations à besoins spécifiques.



HABITER MIEUX & LOUER MIEUX

LES 4 CARACTÉRISTIQUES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES

Vous habitez l'une des 28 communes de l'Agglomération de la Provence Verte et **vous souhaitez** :

- ▶ Réaliser des travaux permettant de résoudre une **situation de dégradation**, d'insalubrité ou de danger
- ▶ Réaliser des travaux en faveur des économies d'énergie
- ▶ Réaliser des travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et / ou handicapées
- ▶ Être accompagné dans vos travaux et améliorer les parties communes d'une copropriété

SOLIHA Var regroupe
une équipe de professionnels de l'habitat
mise **gratuitement** à votre disposition pour :

- Vous informer et vous conseiller
- Vous aider à définir votre projet
- Rechercher les financements pour faire aboutir votre projet
- Constituer et suivre les dossiers de demande de subventions auprès des financeurs

DES AIDES FINANCIÈRES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

X DES SUBVENTIONS
DE 60% À 85% DU MONTANT DES TRAVAUX
SOUS CONDITIONS

QUI, QUOI ?



POUR QUI ?

- Les **Propriétaires occupants** sous conditions de ressources
- Les **Propriétaires bailleurs** de logements dégradés, déjà loués ou vacants destinés à la location après travaux, sous condition de pratiquer des loyers maîtrisés
- Les **copropriétés** pour la réhabilitation des parties communes



POUR QUEL LOGEMENT ?

- Les logements de plus de 15 ans
- Les logements occupés ou vacants

X UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE
POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Pour tous renseignements, contactez **Solih Var**



PAR TÉLÉPHONE
04 94 22 65 85



PAR E-MAIL
accueil.var@solih.fr



AUPRÈS DE LA MAIRIE
où se situe le bien



RÉNOVER, C'EST SIMPLE AVEC VOTRE CONSEILLER FAIRE

FAIRE AVEC L'AGENCE DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES 83

Depuis 2018 le ministère de la transition écologique et solidaire, le ministère de la cohésion des territoires et l'ADEME ont mis en place le **service FAIRE**. Tous éco-confortable ! **FAIRE**, c'est le service qui vous guide pour **améliorer le confort de votre logement**, succédant aux espaces info Energie. Vous pouvez bénéficier de ce **service de proximité** grâce au conventionnement entre **l'Agglomération de la Provence verte** et **l'agence des politiques énergétique du Var**, membre du réseau **FAIRE**.



INDÉPENDANTS DE TOUTE STRUCTURE COMMERCIALE

LES CONSEILLERS FAIRE VOUS ACCOMPAGNENT INDIVIDUELLEMENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION

- ▶ Quels travaux prioritaires pour économiser l'énergie dans votre habitation ?
- ▶ Quel système de chauffage ?
- ▶ Quels atouts et contraintes des énergie renouvelables ?
- ▶ Quels aides ou autres dispositifs financiers publics et privés ?

Service Public rénovation conseils **gratuits** :

- Techniques
- Financiers et réglementaires

Pour **améliorer** ou **concevoir** votre habitation **en maîtrisant les consommations énergétiques**.

PERMANENCES GRATUITES SUR LE TERRITOIRE DE LA PROVENCE VERTE

X PERMANENCES ASSURÉES
tous les 4^{èmes} mercredis de chaque mois
Consultez les horaires et dates de permanence
sur www.caprovenceverte.fr

LIEUX DE PERMANENCES

GARÉOULT :
Direction Environnement
Notre Dame de Bon Secours

BRIGNOLES :
Point d'Accès au Droit Intercommunal
174 route du Val - Quartier de Paris

SAINT-MAXIMIN :
Point d'Accès au Droit Intercommunal
6 rue des Poilus

Pour tous renseignements, contactez :

Communauté d'Agglomération
de la Provence Verte



PAR TÉLÉPHONE
04 98 05 24 80



PAR E-MAIL
contact@caprovenceverte.fr



SITE INTERNET
www.caprovenceverte.fr

Communes forestières du VAR



PAR TÉLÉPHONE
04 94 99 17 25



PAR E-MAIL
infoenergie@cofor83.fr



SITE INTERNET
www.cofor83.fr



**LOUER, ACHETER,
CONSTRUIRE,
FAIRE DES TRAVAUX...**
FRAPPEZ À LA BONNE PORTE

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés, concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréé par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence Nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un **conseil complet neutre et gratuit** sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Des réponses adaptées à votre situation

Louer, acheter, construire, faire des travaux, vous êtes locataires, propriétaires ou en recherche d'un logement les conseillers de l'ADIL répondent à toutes vos questions en toute objectivité de manière neutre et gratuite.

▲ **LOCATION**

Bail, état des lieux, loyers et charges, diagnostic, réparations locatives, demande de logement social, dépôt de garantie, aides aux locataires, colocation...

▲ **ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**

Achat ou vente d'une maison, d'un lot en copropriété, financement d'un projet d'accession, aides nationales et locales à l'accession, contrat de construction, d'entreprise, de maîtrise d'oeuvre, de prêt, diagnostic, garanties...

▲ **DIFFICULTÉS FINANCIÈRES**

Impayés de loyers ou d'échéances de prêt immobilier, prévention des expulsions, (DALO) droit au logement opposable et (DAHO) droit à l'hébergement opposable...

▲ **QUALITÉ DE L'HABITAT**

Réglementation sur la défense et l'insalubrité, habitat indigne, droit des occupants, diagnostic amiante/ plomb / termites, bruit...

▲ **COPROPRIÉTÉ**

Fonctionnement d'une copropriété, assemblée générale, conseil syndical, syndic, travaux, charges, financement, règles de majorité, difficultés de gouvernance, achat en copropriété...

▲ **TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, D'ADAPTATION**

Aides pour l'amélioration de la performance énergétique du logement ou son adaptation au handicap, réglementation pour réaliser des travaux en maison individuelle ou en copropriété, contrats de travaux, assurances...

▲ **FISCALITÉ**

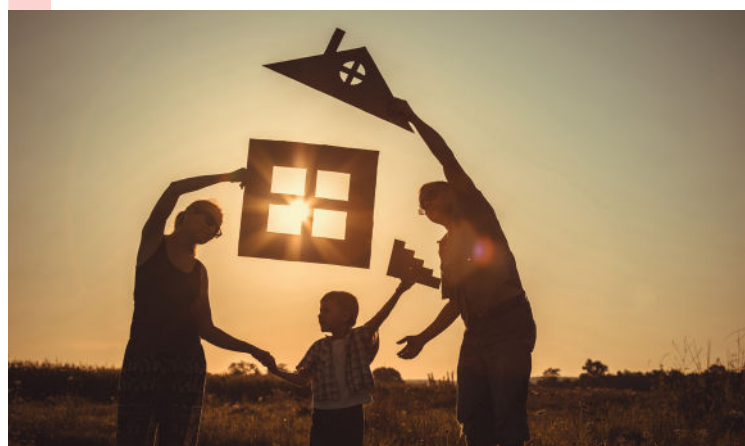
Revenus fonciers, investissement locatif, impôts locaux, TVA, droits de mutation, crédits d'impôts...

▲ **ASSURANCES**

Pour un emprunt, une construction, une habitation, des travaux en tant que locataire, propriétaire ou bailleur, en cas de sinistre...

▲ **URBANISME**

Règles nationales et locales, permis de construire, déclaration de travaux, servitudes, règles de mitoyenneté et de voisinage...



ADIL DU VAR RÉPOND À VOS QUESTIONS

X **CONTACTEZ LE**
04 94 22 65 80

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

POUR OBTENIR

Une information auprès d'un juriste spécialisé

Un rendez-vous au centre ou à l'une des permanences suivant :

BRIGNOLES : 04 98 05 93 73

LA VALETTE : 04 94 20 92 70

SAINT MAXIMIN : 04 94 86 65 10



Pour tous renseignements, contactez l'ADIL



PAR TÉLÉPHONE
04 94 22 65 80



PAR E-MAIL
adil@adil83.org



SITE INTERNET
www.adil83.org

MA PRIME RÉNOV'
**MIEUX CHEZ MOI, MIEUX POUR
LA PLANÈTE**

MA PRIME RÉNOV' : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lancée le 1er janvier 2020, **MaPrimeRénov'** remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « **Habiter mieux agilité** ». Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, le **dispositif est renforcé au 1er octobre 2020**. **MaPrimeRénov'** est désormais **accessible à tous** les propriétaires et à toutes les copropriétés.



DES AVANTAGES

PLUSIEURS BONIFICATIONS MISES EN PLACE

- ▶ **Bonus sortie de passoire** (lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique - étiquette énergie F ou G)
- ▶ **Bonus bâtiment basse consommation** (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)
- ▶ **Forfait rénovation globale** (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux)
- ▶ **Forfait assistance à maîtrise d'ouvrage** (pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux).

Confort = baisse de consommation énergétique
c'est possible depuis le 1er janvier 2020

Améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? C'est possible depuis le 1er janvier 2020 ! **L'Etat vous propose une nouvelle aide financière : MaPrimeRénov'**, une aide juste qui s'adapte à vos revenus, un bon geste pour la planète. **MaPrimeRénov'** vous permet de réaliser des travaux de **rénovation énergétique** à moindre coût. Du conseil personnalisé à l'obtention de l'aide, **l'Etat vous accompagne**. Et à partir du 1er Octobre 2020 encore plus de bénéficiaires !

MA PRIM RÉNOV'

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

X **MA PRIME RÉNOV' EST UNE AIDE SIMPLE** vous pouvez la demander facilement **en ligne sur www.maprimrenov.gouv.fr**. L'aide vous est ensuite versée par l'État après la fin des travaux.

LE PARCOURS EN UN COUP D'OEIL

MUNISEZ-VOUS DES DOCUMENTS DONT VOUS AUREZ BESOIN POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER : Informations sur votre **situation fiscale** et **devis de l'artisan RGE** que vous avez choisi

RENDEZ-VOUS SUR : **www.maprimrenov.gouv.fr** et créez votre compte

LAISEZ-VOUS GUIDER : Obtenez une première **estimation** et **déposez votre demande**

QUELQUES JOURS APRÈS VOTRE DEMANDE : Vous recevrez par courriel une **confirmation** de l'**attribution** de l'aide et de son **montant**

VOUS POURREZ COMMENCER vos travaux **sans attendre**

VOTRE AIDE VOUS SERA VERSÉE en **une fois** par virement bancaire **de l'État** (sous 4 mois maximum)

ATTENTION :

Pour obtenir votre versement, **n'oubliez pas de transmettre**, dès la fin des travaux, **la facture** de votre artisan RGE via votre espace personnel.

Simuler les aides, trouver un professionnel avec le **label RGE**
Contactez un conseiller FAIRE



PAR TÉLÉPHONE
0 808 800 700

(numéro unique de service public)



SITE INTERNET
www.faire.gouv.fr/marenov
www.maprimrenov.gouv.fr



MON PROJET AVEC ANAH

L'AGENCE NATIONALE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'ANAH est un **établissement public administratif de l'État**.

Cet **établissement** met en œuvre la politique nationale d'**amélioration du parc de logements** privés existants. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer **sur les publics les plus modestes**.

L'ANAH accorde des **aides financières** aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux lourds ou d'amélioration de leur habitat.



VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX OU LOUER VOTRE LOGEMENT ?

L'ANAH AIDE FINANCIÈREMENT DANS LEUR PROJET :

- ▶ Les propriétaires occupants
- ▶ Les propriétaires bailleurs
- ▶ Les syndicats de copropriétaires

monprojet.anah.gouv.fr
une aide en ligne

- Je sais **tout de suite** si je suis **pré-éligible aux aides de l'ANAH**

- Je **crée mon compte personnel** pour déposer et suivre mon dossier

- Je suis **mis en relation** avec les professionnels qui suivent mon dossier pour le **conseil et l'accompagnement**

ANAH Toulon

244 av. de l'Infanterie-de-Marine
83000 Toulon

04 94 46 82 51

ddtm-anah@var.gouv.fr

www.anah.fr

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX?

X LE SERVICE EN LIGNE RÉSERVÉ AU PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS vous permet de :

- vérifier si vos revenus vous permettent de faire une demande d'aide.
- Si vos revenus le permettent, vous pourrez créer votre compte et réaliser toutes vos démarches sur le site.
- En fonction de vos besoins, **l'ANAH** pourra vous attribuer l'aide qui vous convient le mieux.

LES AIDES DE L'ANAH

POUR FAIRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS VOTRE APPARTEMENT

Habiter mieux sérénité finance **50%** de vos travaux avec une aide d'un maximum de **10 000 euros** et propose une prime pouvant aller jusqu'à **10%** des travaux pour un maximum de **2 000 euros**, selon vos conditions de ressources.

POUR AMÉLIORER UN LOGEMENT DÉGRADÉ OU INSALUBRE

Habiter sain finance jusqu'à **la moitié** du montant des travaux avec une aide d'un maximum de **10 000 €**, selon vos conditions de ressources.

POUR ADAPTER UN LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP

Habiter facile finance jusqu'à **la moitié** du montant des travaux avec une aide d'un maximum de **10 000 €**, selon vos conditions de ressources.

POUR REMETTRE EN ÉTAT UN LOGEMENT AVEC DES TRAVAUX PLUS CONSÉQUENTS

Habiter serein finance jusqu'à **la moitié** du montant des travaux avec une aide d'un maximum de **25 000 euros**, selon vos conditions de ressources.



Notes

LISTE DES AIDES FINANCIÈRES auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (*liste mise à jour en octobre 2022*)

L'Éco prêt à taux zéro : cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

Le Coup de pouce économies d'énergies : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

Le chèque énergie : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

L'aide des entreprises de fourniture d'énergie : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

La TVA à 5,5% : pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public.

La réduction d'impôt "Denormandie" : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.

L'exonération de taxe foncière : ici, ce sont les communes ou départements qui peuvent exonérer temporairement certains ménages de payer la taxe foncière.

Le micro crédit ou le crédit à la consommation : pour rénover son logement, il est aussi possible de faire appel à un micro crédit (par exemple sur la plateforme : <https://finfrog.fr/micro-credit>) ou à un crédit à la consommation auprès d'organismes financiers.

AIDES À L'EMPLOI & À L'INSERTION



AIDES & CONSEILS

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ :

Bureau Information Jeunesse
Centre Multi-accueil Jules Ferry
83136 Garéoult

☎ 04 94 80 94 90

✉ service-jeunesse@gareoult.fr

Du mardi au jeudi :
09h00 // 12h00 & 14h00 // 18h00
Le vendredi :
09h00 // 12h00 & 14h00 // 17h30

- BIJ
- Mission Locale
- AGEFIPH
- Pôle emploi

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

UN LIEU PRIVILÉGIÉ SUR VOTRE COMMUNE

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Le BIJ est une **structure municipale** labellisée Jeunesse et Sport et signataire de la charte Information Jeunesse qui propose un **accueil** : personnalisé, anonyme et gratuit, modulé suivant les demandes... C'est un **lieu d'information unique** ouvert à tous : collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, éducateurs, parents...



PRINCIPAUX AXES D'INFORMATION

- ▶ L'enseignement
- ▶ Les métiers & l'emploi
- ▶ Le sport, les loisirs & les vacances
- ▶ L'étranger, la société & la vie pratique

Vous trouverez au BIJ

- **Une documentation en libre accès**, riche et variée et régulièrement mise à jour. Une véritable mine d'or d'informations présentée sous forme de fiches pratiques, abordant tous les sujets (*études, formations, santé, logement...*) et complétées par les fiches régionales du CRIJ (*Centre Régional d'Information Jeunesse*).

- **Des actions tout au long de l'année**

SPORT PREV'TOUR; organisation de journées de prévention santé sur le SIDA, les drogues et addictions au collège Guy de Maupassant de Garéoult; journée jobs d'été en collaboration avec le BIJ de Brignoles...

- **Des services**

Aide à la recherche d'emploi, et à la rédaction de CV, de lettre de motivation... Accès à internet gratuit ! Trois ordinateurs connectés sont en accès libre, borne WIFI gratuite, programme Européen Jeunesse Point d'appui - relais information / «Envie d'Agir Programme Européen Jeunesse»

BIJ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

X ATTENTION :

Jours & horaires susceptible d'évoluer
en fonction des organismes
Renseignez vous au **04 94 80 94 90**

PERMANENCES ASSURÉES AU CENTRE MULTI-ACCUEIL JULES FERRY



POLE EMPLOI : 2^{ème} mardi du mois : 9h30 // 12h & 14h // 16h
(sur rendez-vous) **04 94 80 94 90**

MISSION LOCALE : Service public d'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle les accompagne sur l'élaboration de leur projet professionnel et la formation. Elle fait le lien entre les jeunes et les entreprises, mobilise les partenaires sur le logement, la santé et la sécurité financière.
Lundi et jeudi : 14h // 17h (sur rendez-vous) 04 94 59 03 40

SERVICE EMPLOI : Un jeudi sur 2 (sur inscription) **04 94 80 94 90**

CEDIS : (Centre Départemental pour l'Insertion Sociale) : Reçoit les bénéficiaires du RSA, élabore des contrats d'insertion, accompagne les allocataires, repère les besoins et élabore l'offre d'insertion des personnes en difficulté.
Mardi : 9h à 12h & 14h à 17h (sur rendez-vous) 04 94 59 11 27

INITIATIVE VAR : Service d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise. Les porteurs de projet sont accueillis, conseillés et accompagnés tout au long de leur parcours (avant, pendant et après le développement de leur projet) et des possibilités de financement leur sont proposées. La proximité d'acteurs par secteur d'activité est privilégiée.
Une fois par mois le vendredi : 9 h // 12 h & 14 h // 17 h (sur rendez-vous).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SGA : Une assistante principale de service social reçoit les ressortissants du Ministère de la Défense : retraités civils et militaires, veuves et veufs, orphelins, personnes en fin de contrat et personnes isolées. Elle améliore la qualité de l'accompagnement social des ressortissants de l'ASD, permet un accès facile à l'information, développe le travail en coordination avec les partenaires locaux, permet de rompre l'isolement et d'améliorer les conditions de vie quotidienne.
3^{ème} mardi du mois : 9 h // 12 h (sur rendez-vous au BIJ).

PSYCHOLOGUE : mercredi après-midi en fonction des demandes.

Centre d'Information et d'Orientation
de Brignoles
04 94 69 08 55

LA MISSION LOCALE OUEST HAUT-VAR

La Mission Locale est un **service public**, avec pour mission **l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans**.

LA MISSION LOCALE OUEST HAUT-VAR

Le territoire Ouest Haut Var **regroupe 55 communes, dont Garéoult**

Les financements principaux proviennent de l'Etat, la Région, le Département, les communautés de communes et d'agglomération, les fonds européens.



COUP DE POUCE

ACCÈDER À L'AUTONOMIE PAR L'EMPLOI

- ▶ Une solution pour concrétiser le projet professionnel des jeunes
- ▶ Des parcours socles et optionnels adaptés aux besoins de chacun

Garantie Jeune mode d'emploi

- Pour qui ?

Jeunes de 16 à 24 ans, ni scolarisé, ni étudiant, ni en emploi, ni en formation

- Comment ça marche ?

Être inscrit à la Mission Locale

- Objectifs

Accès à l'emploi et à l'autonomie

- Lieux d'accueil

Brignoles : Mission Locale

St Maximin : Point d'Accès au Droit

à Garéoult

**La Mission Locale vous reçoit au
centre Multi-accueil Jules Ferry**

Les lundis et Jeudis : 14h // 17h
Sur rendez-vous : **04 94 59 03 40**

EN ROUTE VERS L'EMPLOI AVEC LA MISSION LOCALE

X GARANTIS JEUNES :
C'est un contrat d'engagement sur 1 an dont
4 semaines en accompagnement collectif
et intensif.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

AIDE AUX DÉMARCHES

SUIVI PERSONNALISÉ ET RENFORCÉ

Pour **concrétiser le projet** et **booster** la
recherche d'emploi

PÉRIODES EN ENTREPRISES

Pour **découvrir** des métiers et **développer**
des **expériences professionnelles**

ALLOCATION DE 497€/MOIS

Pour **sécuriser le parcours** - cumulable
avec un revenu d'activité jusqu'à 300€/
mois, puis montant dégressif jusqu'à
1200€/mois

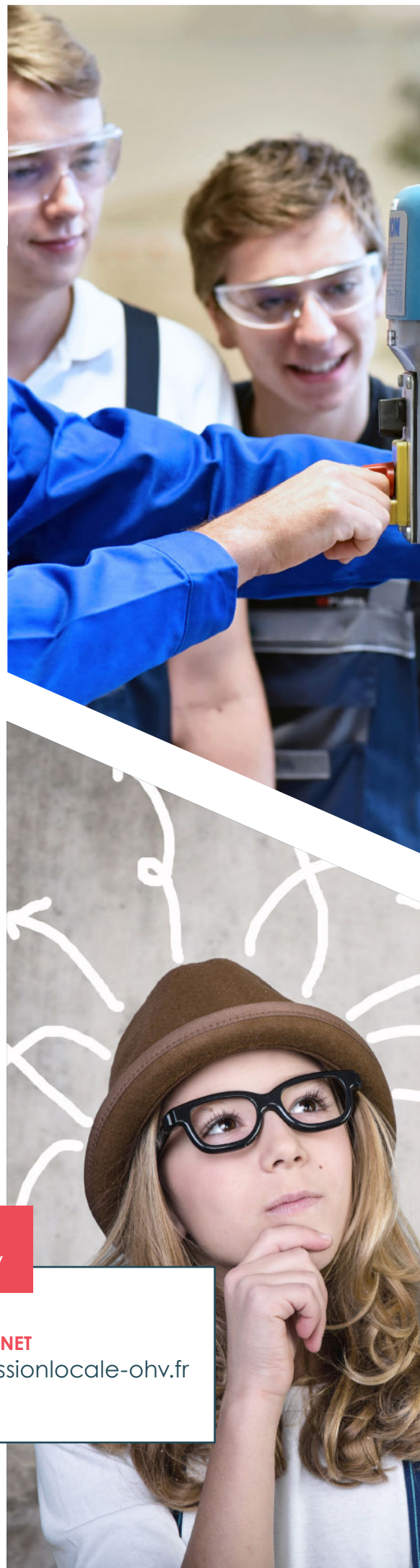
Pour plus d'informations, contactez :
Les conseillers Garantie Jeunes de la Mission Locale OHV



PAR TÉLÉPHONE
04 94 69 68 14



SITE INTERNET
www.missionlocale-ohv.fr



L'AGEFIPH AU SERVICE DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Est la structure de référence en matière **d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**. Elle dispose d'un fonds dédié à financer des aides, des prestations, et des services pour **accompagner les travailleurs handicapés** mais aussi **les employeurs**. Les aides de **L'AGEFIPH** dépendent de **critères d'éligibilité** et des **ressources** disponibles en fonction des priorités.



L'AGEFIPH

DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE POUR :

- ▶ Conserver votre emploi
- ▶ Créer ou reprendre une entreprise
- ▶ Trouver un emploi : comment parler de votre handicap ?
- ▶ Choisir une formation adaptée à votre handicap et trouver l'organisme qui vous convient.

AGEFIPH

services et aides financières

- Vous avez effectué votre demande de **reconnaissance du handicap** ?
- Nous vous accompagnons dans vos démarches vers **l'emploi** et proposons des **aides financières** dont vous pouvez bénéficier à travers notre **réseau de partenaires** : Pôle emploi, les Cap emploi, les missions locales et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), **sur l'ensemble du territoire** pour assurer un **accueil de proximité**.

Employeurs

L'AGEFIPH vous propose des services et **aides financières** pour **recruter et maintenir dans l'emploi des collaborateurs handicapés**.

EMPLOI & HANDICAP

L'AGEFIPH VOUS ACCOMPAGNE

X **PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP**
L'AGEFIPH vous apporte services et **aides financières** pour favoriser votre **insertion professionnelle** et votre **maintien dans l'emploi**.

LES ÉTAPES ESSENTIELLES

FAITES RECONNAÎTRE VOTRE HANDICAP

La **reconnaissance du handicap** permet d'avoir accès à des **dispositifs** dédiés aux **personnes handicapées** comme les **services et aides financières de l'AGEFIPH**.

FAITE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

L'AGEFIPH vous apporte des **services et aides financières** pour vous permettre d'accéder à **des formations**, pour faciliter votre **recrutement dans une entreprise**, pour vous aider à **créer votre activité** et pour vous **aider à garder votre emploi**. Ces services et ces **aides financières** sont **accordés sous conditions**.

OBTENEZ UNE AIDE DE L'AGEFIPH

Des dispositifs existent pour vous **aider à vous former**, à **trouver un travail** ou à **conserver votre emploi actuel**.

Plus d'infos sur les missions de L'AGEFIPH



SITE INTERNET

www.agefiph.fr



FRANCE TRAVAIL AIDES & ALLOCATIONS

FRANCE TRAVAIL

Est en charge de l'**accompagnement** des **demandeurs d'emploi** dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de **recrutement des entreprises**



FRANCE TRAVAIL

Ses MISSIONS :

- ▶ Accueil et inscription des demandeurs d'emploi, contrôle de la recherche d'emploi
- ▶ Indemnisation des demandeurs d'emploi
- ▶ Accompagnement, orientation et formation des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel
- ▶ Aide et conseil aux entreprises dans leurs recrutements et mise en relation entre les offres et les demandes
- ▶ Analyse et prospection du marché du travail ;
- ▶ Recueil, traitement et diffusion des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Infos candidat

Actualisation mensuelle
&
changements de situation

- Vous êtes inscrit à France travail en tant que demandeur d'emploi ?

Que vous soyez indemnisé ou non, **chaque mois**, vous devez **mettre à jour votre situation** pour rester inscrit. Vous devez également **déclarer tout changement de situation** qui pourrait avoir un impact sur votre allocation ou votre recherche d'emploi. Professionnels, personnels ou familiaux, retrouvez l'ensemble des changements de situation et les modalités de déclaration sur **www.francetravail.fr**

FRANCE TRAVAIL

À CHAQUE SITUATION SA SOLUTION

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS

A côté de l'**allocation chômage**, d'autres **dispositifs d'aides financières** viennent **en soutien à vos projets** de formation, de mobilité, de reconversion professionnelle ou de création d'entreprise.

LES AIDES DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER

JE CHERCHE UN EMPLOI

- Aide au déplacement
- Aide à l'obtention du permis de conduire

J'ENTRE EN FORMATION

- Rémunération pendant la formation
- Financement des frais pédagogiques
- Aides à la garde d'enfant
- Aide au déplacement

JE REPREND UN EMPLOI :

- Aide au déplacement
- Aide à l'obtention du permis de conduire
- Aide à la garde d'enfants pour les parents isolés (AGEPI)
- La prime d'activité

JE CRÉE MON ENTREPRISE

- Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)
- Aide aux créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACRE)

JE N'AI PAS/PLUS DROIT À L'ALLOCATION CHÔMAGE

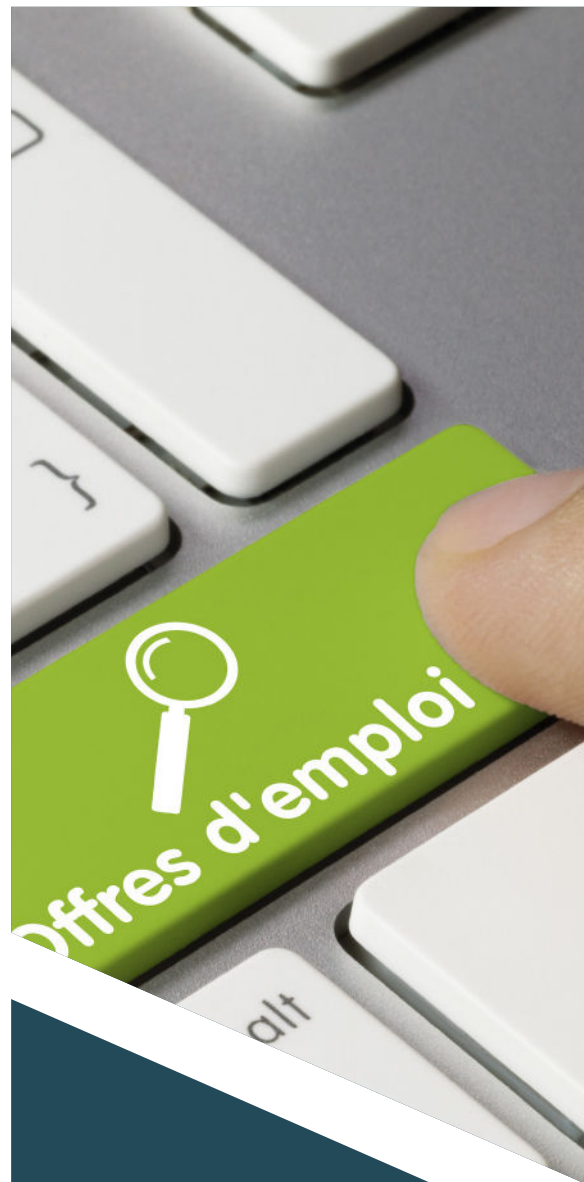
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Revenu de solidarité active (RSA)
- Aide à l'allocation Arrivant en fin de droit (AFD)

Créez votre compte **Pôle emploi**

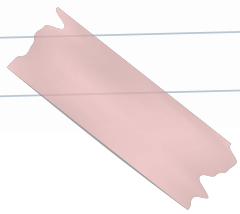


SITE INTERNET

www.francetravail.fr



Notes



JEUNES 15-29 ANS EN RÉGION



JESUISDUSUD

VOTRE CONTACT :

Région Sud Provence Alpes
Côte d'Azur



www.maregionsud.fr

- Transports
- Loisirs
- Santé
- Logement
- Lycée, Études
- Expérience à l'étranger
- Vie Pro

MA RÉGION SUD DES INFOS ET DES AIDES

LES AIDES DE LA RÉGION POUR LES JEUNES DE 15 À 29 ANS

A qui s'adresser quand on a **15 ans**, que l'on ne sait pas toujours **quoi faire plus tard** et que l'orientation est un casse-tête ?

Il y a aussi **la vie au quotidien, les loisirs, les transports...** Existe-il des aides pour les jeunes ?



MES TRANSPORTS

Le PASS ZOU! Études

Vous avez moins de 26 ans, et vous étudiez en Région Sud? Avec le PASS ZOU! Études, profitez des bus et trains illimités en Région Sud pour vos déplacements!

MES LOISIRS

E-PASS Jeunes

Une carte et une application pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. Profitez de 80€ et de bons plans avec l'e-Pass Jeunes !

MA SANTÉ

Pass Santé jeunes La Région Sud vous accompagne dans votre parcours de santé. Le Pass Santé Jeunes vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.

Pass Mutuelles : aide à la complémentaire santé des étudiants boursiers
La Région Sud vous donne un coup de pouce pour financer votre complémentaire santé avec le Pass Mutuelles.

MON LOGEMENT

Un coup de pouce au logement pour les moins de 30 ans.

MA VIE AU LYCÉE

Une bourse au mérite : les élèves boursiers ayant obtenu le bac avec mention «Très bien» peuvent obtenir une bourse au mérite de 400€, chaque année pendant 3 ans. Pour les élèves non boursiers 400€ après le bac.

MES ÉTUDES

Pass Sud formation est un dispositif qui permet de financer entièrement ou partiellement votre projet de formation.

MON EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER

Votre stage à l'international avec la bourse du **Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME)**

Vos études à l'étranger avec l'**Aide régionale à la mobilité internationale études**

Votre emploi à l'étranger pour booster votre CV avec le **FAJE**

MA VIE PRO

- **Mise en relation avec les employeurs**
- **Un parrain, un emploi** : soyez coaché par un chef d'entreprise
- **Insertion professionnelle des doctorants**
- **Créez, entreprenez !**



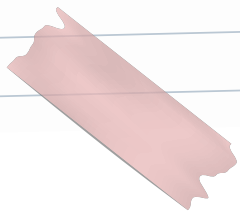
Lycéens, étudiants, apprentis...
toutes vos aides en 1 clic !



SITE INTERNET

www.maregionsud.fr/jeunes

Notes





SOLIDARITÉ

AIDES & SOUTIEN

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ :

Centre Communal d'Action Social
Square Jean Jaurès

83136 Garéoult

☎ **04 94 72 87 12**

✉ ccas@gareoult.fr

Du lundi au jeudi:
08h30 // 12h00 & 13h30 // 17h15

Le vendredi :
08h30 // 12h00

- CCAS
- Action Logement
- CLIC
- Accueil de jour Alzheimer
- MDPH

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
LIEU D'ÉCOUTE & DE CONSEILS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

A pour vocation d'être à l'écoute de toutes personnes **en difficulté** sur la commune, que ces difficultés soient d'ordre **financier, administratif ou moral...**
Une salle d'attente et un bureau séparé permettent de vous **recevoir en toute confidentialité.**



**Registre des personnes
vulnérables**
Inscrivez-vous

Chaque année, à l'approche de l'été, le Centre Communal d'Action Sociale recense les **personnes âgées, en situation d'handicap, isolées, fragilisées ou vulnérables** de la commune afin d'assurer, en cas de risques exceptionnels (*canicule, grand froid, épidémie...*), une veille téléphonique et d'**apporter** si nécessaire un **soutien matériel** ou **psychologique**, une écoute ou encore **une vigilance** accrue en cas d'absence des proches ou d'isolement.

Formulaire d'inscription disponible sur
www.gareout.fr

LE CCAS

VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES POUR :

- ▶ **La constitution de vos dossiers** de demande du **RSA** (Revenu de Solidarité Active), d'**APA** (Aide Personnalisée pour l'Autonomie) **MDPH** (Maison Départementale pour handicapés), **CSS** (Complémentaire Santé Solidaire) en partenariat avec la CPAM
- ▶ **L'aide sociale** pour l'**hébergement des personnes âgées et handicapées**
- ▶ **L'aide juridictionnelle**
- ▶ Les demandes de **logements sociaux**
- ▶ L'inscription sur le **registre des personnes vulnérables**

Personnes âgées et/ou handicapées

De nombreuses aides peuvent vous être accordées n'hésitez pas à vous rapprocher de votre caisse de retraite, la sécurité sociale...

Plus d'infos sur
service-public.fr

DES ORGANISMES À VOTRE SERVICE

PERMANENCES

ASSISTANTES SOCIALES DE L'UNITÉ TERRITORIALE ET SOCIALE (UTS) DE LA PROVENCE VERTE

leur objectif est d'aider les personnes, et les familles à rester, devenir ou redevenir acteurs de leur développement. Elles vous aideront à prévenir ou surmonter les difficultés, maintenir ou restaurer votre autonomie voire votre place dans la société, et ainsi améliorer vos conditions de vie.

Siège Social :

Rond-Point Mireille
54 Avenue du Dr Barbaroux
83170 BRIGNOLES

Tél : 04 83 95 42 30

Permanences à Garéoult (sur rendez-vous)
Local place Jean Moulin

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Il accompagne chaque famille en vue du bien-être de l'enfant jusqu'à 6 ans dans ses différents milieux de vie.

Siège Social :

5 place du Palais de Justice
83170 BRIGNOLES

Tél. : 04 83 95 36 12

Permanences à Garéoult (sur rendez-vous)
Local place Jean Moulin
Tous les mardis de 14h à 16h



Le **CCAS** à votre écoute



PAR TÉLÉPHONE
04 94 72 87 12



PAR E-MAIL
ccas@gareoult.fr

Guichet téléphonique
unique solidarités

Pour vos prestations APA, RSA, PCH, Aides d'urgences
0 800 830 053

ACTION LOGEMENT LE LIEN EMPLOI-LOGEMENT

AL FACILITE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI

Ses **deux missions principales** : **Accompagner** les salariés, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.



ACTION LOGEMENT

CRÉE **AL'in**, UNE SOLUTION LOCATIVE DIGITALISÉE POUR :

- ▶ Faciliter le traitement des demandes de logement
- ▶ Engager l'ensemble des acteurs (bailleurs, entreprises et salariés)

AL'in

la plateforme locative



- Un processus simplifié, de recherche de logement social



- Un parcours 100 % digitalisé pour le demandeur



- Un salarié totalement **acteur de sa demande**



- Une **gestion améliorée** des attributions de logement

09 70 80 08 00 (numéro non surtaxé)
du lundi au vendredi : 9h - 17h30

Action Logement - La Garde

60, rue Jean-Baptiste Clément
83 130 La Garde : 04 22 79 07 60

Accueil téléphonique :
du lundi au vendredi : 9h - 18h30

Accueil physique :
Sur rendez-vous

UNE SOLUTION DE LOGEMENT AUX AVANTAGES MULTIPLES

POUR CHAQUE SITUATION, UNE AIDE



LOUER :

Location : Logement social(AL'in), logements temporaires, colocation, location entre particuliers, filiales immobilières

Aides à la location : L'AVANCE LOCA-PASS, VISALE locataires, VISALE bailleurs privés, L'AIDE MOBILI-JEUNE



ACHETER :

Prêt immobilier : Prêt accession, conseil en accession

Simulation : Simulez votre prêt accession sur www.actionlogement.fr



FAIRE DES TRAVAUX :

Aides : à l'adaptation du logement au vieillissement et/ ou au handicap, à la rénovation énergétique,

Prêts : agrandissement, rénovation, amélioration de la performance énergétique, copropriété dégradée



BOUGER :

Aides : 1 000 € pour déménager près de votre travail

Financement : MOBILI-PASS pour vous aidez à vous installer



SURMONTER DES DIFFICULTÉS :

Service d'accompagnement social, aide préventive exceptionnelle aux impayés de logement



Plus d'informations sur **Action Logement**



PAR TÉLÉPHONE
04 22 79 07 60



SITE INTERNET
www.actionlogement.fr

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE - CLIC

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)

La Communauté d'agglomération exerce une action sociale d'intérêt communautaire, il s'agit du **Centre Local d'Information et de Coordination Gérologique (CLIC)** et de l'**Accueil de Jour Alzheimer « Lou Souléou de Maïa »**.

Pour la gestion de ces **2 compétences**, il a été créé un **Centre Intercommunal d'Action Sociale** dénommé **CIAS Provence Verte**.



Le CLIC
vous accueille

Du lundi au vendredi : 8h30 -12h 13h30-17h30

Maison des services publics
2 rue de l'hôpital
83170 Brignoles

CLIC

LIEU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS

LES OBJECTIFS DU CLIC

- OFFRIR** un lieu d'accueil et d'écoute gratuit accessible à tous,
- METTRE EN PLACE** une fonction centre de ressources, d'information et d'orientation
- FAVORISER ET/OU AIDER** au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie,
- ÉVALUER** la situation des personnes âgées, leurs besoins : à leur demande, à la demande de leur famille, de leurs proches, à la demande des intervenants médico-sociaux,
- PROPOSER** des réponses diversifiées et adaptées,
- DÉVELOPPER** des actions préventives, de formation-information,
- ENTRETENIR** des relations avec les associations à caractère social et ou familial en vue de faire progresser la réalisation des objectifs du CLIC,
- ORGANISER ET PARTICIPER** à des manifestations publiques, susceptibles d'aider à atteindre les buts fixés,
- RÉALISER**, sur son territoire, une fonction d'observation des besoins en gérontologie et plus particulièrement en matière de dépendance,



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

De nombreuses aides sont accordées par la Caf :

PETITE ENFANCE :

Naissance, Adoption, Mode de garde, Choix d'activité, Présence parentale...

ENFANCE ET JEUNESSE :

Famille, Scolarité, Handicap, Action sociale...

LOGEMENT ET CADRE DE VIE :

Location, Colocation, Apl, Déménagement, Amélioration de l'habitat...

SOLIDARITÉ ET INSERTION :

Prime d'activité, Rsa, Soutien familial, Handicap, Pension alimentaire...

Plus d'infos sur : www.caf.fr

Plus de renseignements - **contatez le CLIC**



PAR TÉLÉPHONE
04 94 04 00 38

LOU SOULÉOU DE MAÏA ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

LOU SOULÉOU DE MAÏA

Créé en 2012 cet établissement médico-social accueille une ou plusieurs fois par semaine des **personnes âgées de plus de 65 ans atteintes de maladies neuro-dégénératives**.

La Communauté d'agglomération exerce une action sociale d'intérêt communautaire, il s'agit du **Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)** et de l'**Accueil de Jour Alzheimer « Lou Souléou de Maïa »**.

Pour la gestion de ces **2 compétences**, il a été créé un **Centre Intercommunal d'Action Sociale** dénommé **CIAS Provence Verte**.



Lou Souléou de Maïa - Accueil de Jour

Quartier la tour,
272 chemin de Bonavaou
83 170 Brignoles

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)

Bureau d'accueil, ouvert du lundi
au vendredi, 8h30 -12h 13h30-17h30
Maison des services publics
2 rue de l'hôpital
83 170 Brignoles : 04 94 04 00 38

SES MISSIONS

MAINTIEN À DOMICILE ET AIDE AUX FAMILLES

- ▶ **Favoriser le maintien à domicile** le plus longtemps possible, quand c'est le choix du patient et de la famille
- ▶ **Permettre aux aidants de «souffler»**, d'avoir du temps pour eux et de bénéficier d'un soutien moral, de conseils
- ▶ **Soutenir le malade** en lui proposant des activités diverses à but thérapeutique permettant de retarder les effets de la maladie
- ▶ **Rompre avec la solitude** et renouer avec une vie sociale pour le malade et pour l'aidant

AIDANT ? L'ACCUEIL DE JOUR PARLEZ EN À VOTRE MÉDECIN

X L'ACCUEIL DE JOUR LOU SOULÉOU DE MAÏA est un lieu de vie pour les personnes vivant à leur domicile présentant la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

ACCUEIL QUOTIDIEN / LIEU DE VIE SÉCURISÉ & ADAPTÉ COMME À LA MAISON

L'ACCUEIL EST ASSURÉ DE FAÇON PERMANENTE de 9h à 17h du lundi au vendredi

L'ADMISSION se fait sur avis médical (et évaluation psychologique)

LE TRANSPORT DU PATIENT peut être assuré par le **personnel qualifié** et **formé** à l'accompagnement des personnes atteinte de maladies neuro-dégénérative

PRISE EN CHARGE au titre de **l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA)**

L'ACCUEIL DE JOUR EST ÉQUIPÉ d'une **cuisine** thérapeutique, d'une salle de **restauration** et d'**animation**, d'un lieu de **repos**, d'un **patio**, d'un **jardin** thérapeutique et d'un **terrain de boules**.

UNE OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

- **Sorties thématiques** : découverte de marchés et excursions
- **Des ateliers adaptés** aux capacités, aux rythmes et aux goûts des personnes accueillies : mémoires, chant, équilibre, pétanque...



Accueil et renseignements :



PAR TÉLÉPHONE
04 98 05 18 96



SITE INTERNET
www.caprovenceverte.fr



PAR E-MAIL
adj@caprovenceverte.fr

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu unique destiné à **faciliter les démarches des personnes handicapées**. La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le **département du Var**.



SES MISSIONS

AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMILLE

- ▶ **Accueil** des personnes handicapées et leur famille
- ▶ **Information**
- ▶ **Accompagnement et explications** sur votre situation et vos besoins
- ▶ **Conseil et aide** à la constitution de votre dossier de demande d'aide

Un E-service totalement gratuit

Ce **service** est spécialement **dédié aux personnes sourdes ou malentendantes** via le **système ACCEO**

Deux modules de communication sont disponibles :

- Langue des **Signes Française** (LSF)
- **Transcription Instantanée de la Parole** (TIP)

LA MDPH VOUS ACCUEILLE SANS RENDEZ-VOUS

MDPH du Var

Bâtiment G et L - Technopôle Var-matin
293, route de La Seyne
CS 70 057

83 192 Ollioules

Tél. **04 94 05 10 41 / 04 94 05 10 40**

TYPES DE DEMANDE D'AIDE MALGRÉ LE HANDICAP

TRAVAILLER

Exemple : dans un Établissement et un Service d'Aide par le Travail (ESAT).

ALLER À L'ÉCOLE OU ÉTUDIER

Exemples :

- avoir une personne qui vous **aide en classe**
- avoir du **matériel adapté** pour les personnes handicapées pour la classe.
- avoir **plus de temps** pour les examens.

AMÉLIORER VOTRE VIE DE TOUS LES JOURS

Exemples :

- payer une personne qui vous **aide à domicile**, pour vous laver ou vous habiller
- faire des **travaux** chez vous pour que votre logement soit adapté à votre handicap.
- payer des **dépenses de taxi** adapté à votre handicap pour vous rendre dans un établissement pour personnes handicapées.
- avoir de l'**argent** pour vous aider à vivre si vous ne pouvez pas travailler suffisamment pour gagner votre vie
- aller **vivre dans un établissement** pour personnes handicapées.
- **être accompagné** par un service si vous avez besoin d'aide tout le temps. Exemple, un professionnel de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS.



DES PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE

Saint-Maximin : Centre de solidarité
45 chemin des Fontaines
Le 1er mercredi de chaque mois
de 9 h 30 à 12 h

Brignoles : Centre de solidarité
Rue du Docteur Barbaroux
Le 1er mercredi et le 3ème mercredi
de chaque mois de 14 h à 16 h

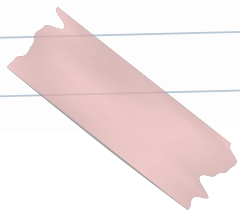
Il n'est pas utile de prendre rendez-vous. Ces permanences sont en accès libre.

Téléchargement et dépôt de demande en ligne



RENDEZ-VOUS SUR
[HTTPS://MDPH.VAR.FR](https://MDPH.VAR.FR)

Notes



AIDES & CONSEILS JURIDIQUES



AIDES & CONSEILS

VOS CONTACTS :

Point-justice

 www.caprovenceverte.fr

Antenne de Brignoles :

 04 98 05 93 73

 pointjustice.brignoles@caprovenceverte.fr

Antenne de St Maximin :

 04 94 86 65 10

 pointjustice.stmaximin@caprovenceverte.fr

● ● ● Point-justice

POINT-JUSTICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

UN SERVICE DE PROXIMITÉ INTERCOMMUNAL

Le **point-justice** est un service public de proximité ayant pour mission l'accès au droit pour tous.

Toute personne peut venir se renseigner sur ses droits, ses obligations et sur les démarches à suivre.



DES SERVICES JUDICIAIRES POUR PLUS DE PROXIMITÉ

LE POINT-JUSTICE POUR :

- ▶ Mieux connaître vos droits et vos devoirs
- ▶ Aider à la résolution des litiges du quotidien
- ▶ Une justice plus proche de vous

Des consultations avec des professionnels du droit, des acteurs du recours amiable ou encore des juristes spécialisés vous sont proposées, **gratuites et confidentielles**, sur rendez-vous aux antennes de **Brignoles** et **Saint-Maximin**.

ANTENNE DE SAINT-MAXIMIN

56, rue des poilus - 83470 St Maximin
04 94 86 65 10 / www.caprovenceverte.fr
pointjustice.stmaximin@caprovenceverte.fr

Lundi & jeudi de 9h à 12h15 & de 14h à 17h
Mardi de 9h à 17h
Mercredi & vendredi de 9h à 12h15

ANTENNE DE BRIGNOLES

CA Provence verte - Quartier de Paris
174, RD 554 - 83170 Brignoles
04 98 05 93 73 / www.caprovenceverte.fr
pointjustice.brignoles@caprovenceverte.fr

Lundi & jeudi de 9h à 12h15 & de 14h à 17h
Mardi de 9h à 17h
Mercredi & vendredi de 9h à 12h15

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE INFORMATION OU D'UN CONSEIL JURIDIQUE ?

X **PRENEZ RENDEZ-VOUS À**
BRIGNOLES : 04 98 05 93 73
SAINT-MAXIMIN : 04 94 86 65 10

VOUS POUVEZ RENCONTRER

DES PROFESSIONNELS DU DROIT :

Avocats, Huissiers de Justice et Notaires répondront à vos problématiques de droit privé.

DES ACTEURS DU RECOURS AMIABLE :

Le conciliateur de justice : pour toutes les résolutions amiables des litiges du quotidien.

Permanence à Garéoult : Jeudi de 9H à 11H30.

Sur rendez-vous uniquement :

Par mail : guy.jung@conciliateurdejustice.fr

Par courrier : déposé en Mairie (sous enveloppe cachetée) à l'attention de M. Guy Jung, Conciliateur de justice

N'oubliez pas de préciser votre mail et numéro de téléphone.

Le Délégué du Défenseur des Droits : pour tous les litiges entre un service public et l'utilisateur / lutte contre les discriminations / défense des droits de l'enfant / déontologie de la sécurité.

La Médiatrice Familiale : une médiation pourra être mise en place en cas de rupture du dialogue dans la cellule familiale ou en cas de séparation conjugale.

Une permanence d'information et de soutien aux tuteurs familiaux vous accueille à l'antenne de Brignoles un jeudi par mois.

DES JURISTES SPÉCIALISÉS EN :

Droit du logement / immobilier

RDV avec les juristes de l'ADIL

www.adil83.org / (Plus d'infos P9)



point-justice
informer, orienter, aider

Droit de la Famille et Droit du Travail

RDV avec les juristes du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Var) / var.cidff.info

Droit Pénal (pour les victimes d'infractions pénales)

- Pour des conseils juridiques : RDV avec un juriste de l'AAVIV (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var).

- Pour un soutien psychologique : RDV avec un psychologue de l'AAVIV / www.aaviv.fr

L'association CRESUSVAR (difficultés financières, surendettement, micro crédit...) tient une **permanence** au sein du **Point-justice** de Brignoles sur **RDV au 06 09 97 30 08** www.cresus.org/cresus-var/

L'association Le Cap

Accompagne les femmes victimes de violence conjugales et les victimes de discrimination et de harcèlement au travail.

www.harcelement-france.com

Numéros utiles

MAIRIE DE GARÉOULT

04 94 04 94 72

mairie@gareoult.fr

SERVICE ASSOCIATIONS & ÉVÉNEMENTIEL

04 94 72 87 08

communication@gareoult.fr

CCAS

04 94 72 87 12

ccas@gareoult.fr

COHÉSION SOCIALE

04 94 77 54 92

cohesion-sociale@gareoult.fr

URBANISME

04 94 72 87 02

urbanisme@gareoult.fr

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

04 94 80 94 90

service-jeunesse@gareoult.fr

SOLIHA VAR

04 94 22 65 85

accueil.var@solihavar.fr

FAIRE

0 808 800 700

www.faire.gouv.fr/marenov

ADIL DU VAR

04 94 22 65 80

adil@adil83.org

www.adil83.org

ANAH TOULON

04 94 46 82 51

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION - BRIGNOLES

04 94 69 08 55

MISSION LOCALE OHV

04 94 69 68 14

www.missionlocale-ohv.fr

GUICHET TÉLÉPHONIQUE UNIQUE SOLIDARITÉS

0 800 830 053

ACTION LOGEMENT - LA GARDE

04 22 79 07 60

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

GÉRONTOLOGIQUE

04 94 04 00 38

LOU SOULÉOU DE MAÏA - ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

04 98 05 18 96

adj@caprovenceverte.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

04 94 05 10 41 / 04 94 05 10 40

<https://mdph.var.fr>

POINT JUSTICE - 30 39

www.caprovenceverte.fr

BRIGNOLES : 04 98 05 93 73

pointjustice.brignoles@caprovenceverte.fr

ST MAXIMIN : 04 94 86 65 10

pointjustice.stmaximin@caprovenceverte.fr

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS

09 98 05 00 18

adccentrevar@orange.fr

CAF

0 810 25 83 10

www.caf.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ANTENNE DE BRIGNOLES

04 94 69 19 73

www.var.fr

MAISON DE LA RÉGION - TOULON

04 94 92 46 00

maisondelaregion83@maregionsud.fr

SAMU : 15 // POMPIERS : 18 // GENDARMERIE : 17

GENDARMERIE DE LA ROQUEBRUSSANNE :

04 98 05 22 70

SECOURS D'URGENCE : 112

PHARMACIE 83 : 08 92 46 45 45

CENTRE ANTI POISON MARSEILLE : 04 91 75 25 25

CENTRE HOSPITALIER BRIGNOLES : 04 94 72 66 00

MAISON MÉDICAL DE GARDE : 04 94 37 75 06



GUIDE DES AIDES SUR VOTRE TERRITOIRE

Conception graphique et réalisation
RR / Service communication / Mairie de Garéoult
Crédit photos : AdobeStock
Document imprimé par nos soins

dernière mise à jour : 04/05/2026

www.gareoult.fr

